

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 3 MA INGENIERIE CONSEIL**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **31 Avenue de l'Aquitaine - Hall A 64100 BAYONNE**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **7 9 9 3 7 4 7 0 7 0 0 2 1**Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2025**CERTIFIE SINCERE
ET VERITABLE**

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISE*	Capital souscrit non appelé			
	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	19 990 19 988 1
	Fonds commercial (I)	AH	AI	15 000 15 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	21 514 8 489 13 025
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	49 793 38 372 11 420
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	AW	7 500 7 500
	Participations	CS	CT	20 20
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	600 600
TOTAL (II)		BJ	BK	114 418 66 850 47 568
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	1 400 1 400
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	190 802 13 800 177 002
	Autres créances (3)	BZ	CA	19 447 19 447
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres*)	CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	168 727 168 727
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	9 354 9 354
	TOTAL (III)	CJ	CK	389 732 13 800 375 932
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW		
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	504 151 80 650 423 500

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

67

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3 MA INGENIERIE CONSEIL		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 ...)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 002		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	196 257		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	198 360	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 804		
	Dettes fiscales et sociales	DY	120 659		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Instrument financier à terme	D1			
	Autres dettes	EA	3 248		
Compte régularisé	Produits constatés d'avance (4)	EB	56 427		
	TOTAL (IV)	EC	225 140		
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	423 500		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	225 140			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	FH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de la société : SAS 3 MA INGENIERIE CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 423 501 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 196 258 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/05/2026 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	15 000			15 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 989	2		19 991
Immobilisations incorporelles	34 989	2		34 991
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	20 530	985		21 515
- Installations générales, agencements aménagements divers	8 208			8 208
- Matériel de transport	12 000			12 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 226	2 359		29 586
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				7 500
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	67 964	3 344		78 808
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	20			20
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	600			600
Immobilisations financières	620			620
ACTIF IMMOBILISE	103 573	3 346		114 419

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Acquisitions	Entrées Apports	- Créations
Ventilation des augmentations					
Immobilisations incorporelles			2		
Immobilisations corporelles			3 344		
Immobilisations financières					
Augmentations de l'exercice			3 346		

	Virements de poste à poste	Virements provenant de l'actif circulant	- Cessions	Sorties Scissions	- Mise hors service
Ventilation des diminutions					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Diminutions de l'exercice					

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2025
Éléments achetés	15 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	15 000

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 989			19 989
Immobilisations incorporelles	19 989			19 989
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 195	4 295		8 489
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 879	762		5 641
- Matériel de transport	5 842	3 000		8 842
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 262	2 628		23 890
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	36 177	10 685		46 862
ACTIF IMMOBILISE	56 165	10 685		66 851

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 220 205 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	600		600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	190 802	190 802	
Autres	19 448	19 448	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avance	9 355	9 355	
Total	220 205	219 605	600

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 002
Total	2 002

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 225 140 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 805	44 805		
Dettes fiscales et sociales	120 660	120 660		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 248	3 248		
Produits constatés d'avance	56 428	56 428		
Total	225 140	225 140		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	70			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 186
FNP GROUPE IC	2 270
ASSURANCE A PAYER	16 576
Dettes provis. pr congés à payer	12 245
Primes de bilan CAP	39 635
Rappel de Salaires CAP	615
RMBST FRAIS BA	6 271
Charges sociales s/congés à payer	4 118
Charges sociales sur primes prov.	207
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	317
Total	85 440

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	9 355		
Total	9 355		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	56 428		
Total	56 428		

3 MA INGENIERIE CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social : BAYONNE (64100) – Hall A – 31 Avenue de l'Aquitaine

RCS de BAYONNE N° 799 374 707

EXTRAIT DES RESOLUTIONS VOTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 MAI 2026

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale qui se reconnaît valablement convoquée et qui donne au Président quitus de sa convocation, après lecture de son rapport sur les conventions de l'exercice social clôturé le 31 Décembre 2025, approuve dans toutes leurs parties les comptes et Bilan tels qu'ils lui sont présents.

DEUXIEME RESOLUTION :

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale donne au Président quitus plein entier et définitif de ses fonctions au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale prenant acte de ce que les résultats de l'exercice clôturé le 31 Décembre 2025 se soldent par un Bénéfice de 196.258 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

- Le résultat, savoir un bénéfice de 196.258 Euros, est affecté dans son intégralité au poste « Autres réserves ».
- Il est ensuite décidé de la distribution de la somme de 196.000 €, soit une distribution de 196 € par action, prélevée sur le poste « Autres réserves », attribuée de la manière suivante :
 - o Pour la société « GROUPE IC » la somme de 58.800 €
 - o Pour la société « MVBA » la somme de 137.200 €

Ce dividende sera en mis en paiement en une fois ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à la Loi, l'Assemblée Générale rappelle qu'il a été distribué les dividendes suivants :

Exercice clos le 31/12/2022 : 112.000 €
Exercice clos le 31/12/2023 : 193.000 €
Exercice clos le 31/12/2024 : 209.000 €

SIXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement des formalités légales.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a final flourish.